



COMMUNIQUE N° 03/C/AONO/C-DZG/SG/2026 DU 01/04/2026 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03 AONO/CDZENG/CIPM/2026 DU 28/01/2026 POUR LA REHABILITATION DE LA ROUTE :CHEFFERIE AKAK-EBABOT-CARREFOUR CEMAC-L=8KM, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE (EN PROCEDURE D'URGENCE).

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG
(AUTORITE CONTRACTANTE)**

Communique :

Par décision N° 03/D/C-DZG/SG/2026 du 01 AVR 2026 la lettre commande du présent Appel d'Offres National Ouvert, susvisé est attribué au soumissionnaire ci-après :

Article 1^{er} : la lettre commande objet du présent Appel d'Offres National Ouvert, est attribuée ainsi qu'il suit :

Objet et lieux d'exécution	Entreprise	Montant TTC	Délai d'exécution	Observations
Rehabilitation de la route: Chefferie AKAK-EBABOT-Carrefour CEMAC-L=8KM,	ETS CG BP 15322-Téléphone 699829049	29 988 520 (Vingt-Neuf Millions Neuf Cent Quatre-vingt-Huit Mille Cinq Cent Vingt Francs) CFA	Quatre (04) Mois	Adjudicataire

Fait à Dzeng, le 01 AVR 2026
Le Maire de la Commune de Dzeng
(Autorité contractante)



Ampliations :

- MINDEVEL ;
- Préfet/NS ;
- ARMP ;
- MINFI ;
- MINMAP N/S ;
- Président-CIPM ;
- DDMINTP/NS
- Intéressé ;
- Archives.



DECISION N° 03/.../ D/C-DZENG/SG/2026 DU 01/06/2026 PORTANT ATTRIBUTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°03 AONO/CDZENG/CIPM/2026 DU 28/01/2026 POUR LA REHABILITATION DE LA ROUTE : CHEFFERIE AKAK-EBABOT-CARREFOUR CEMAC-L=8KM, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE (EN PROCEDURE D'URGENCE).

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE DZENG.
MAÎTRE D'OUVRAGE**

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi N°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
Vu le décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu La loi N°2025/012 du 17 Décembre 2025 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2026 ;
Vu le décret 2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
Vu le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu Le décret n°2011/048 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
Vu La circulaire N°0001879/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant instruction relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres organismes subventionnés pour l'exercice 2026 ;
Vu Les normes en vigueur en République du Cameroun.
Vu Le Dossier d'Appel d'offres National Ouvert en procédure N°03 AONO/Dzeng/CIPM/2026 DU 28/01/2026 pour les travaux de réhabilitation de la route : Chefferie AKAK-EBABOT-Carrefour CEMAC-L=8KM, Département du Nyong et So'o, Région du Centre (en procédure d'urgence) ;
Vu La proposition d'attribution n°03/L/CIPM-DZENG/ 2026 du 25/03/2026 par le Président de la Commission de Passation Interne des Marchés auprès de la Commune de Dzeng ;
Vu L'arrêté N°000148/A/MINDDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de Madame AYI Monique Epse NKAMGNA, au poste de Maire de la Commune de Dzeng à l'issue du scrutin Municipal du 09 Février 2020 ;
Vu les nécessités de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel d'Offres National Ouvert N°03 AONO/Dzeng/CIPM/2026 DU 28/01/2026 2026 pour les travaux de réhabilitation de la route : Chefferie AKAK-EBABOT-Carrefour CEMAC-L=8KM, Département du Nyong et So'o, Région du Centre (en procédure d'urgence) :

Est attribué au **ETS CG**, BP 15392 Yaoundé Téléphone : 6 99 82 90 19 pour un montant **TTC 29 988 520 (Vingt-Neuf Millions Neuf Cent Quatre-vingt-Huit Mille Cinq Cent Vingt Francs) CFA** pour une durée de **Quatre (04) Mois calendaires**.

Article 2 : La présente décision Municipale sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINDEVEL ;
- Préfet/NS ;
- ARMP ;
- MINFI ;
- MINMAP N/S ;
- Président-CIPM ;
- DDMINTP/NS
- Intéressé ;
- Archives/CHRONO

